

Bréhat

Bulletin d'information municipale de Bréhat

infos

N°70 Décembre 2016

Sommaire

Éditorial

Projets d'automne

Contrat local de santé

Les objectifs

Le mot d'accueil des signataires par le maire

Logement

Contrat de territoire

Plan local d'urbanisme (PLU)

Assainissement

Environnement

Protection des sentiers

Vie des îles

Festival Les insulaires 2016 à l'île d'Aix

Festival Les insulaires 2017 à Bréhat

Convention entre l'AIP et le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer

Les oiseaux de l'archipel bréhatin

Bécasseau variable

Information

Site internet de la commune

Diffusion de Bréhat Infos

Numéros utiles

Etat-civil

PROJETS D'AUTOMNE



“ Ce numéro de Bréhat Infos évoque plusieurs dossiers de l'activité municipale sur lesquels je souhaite brièvement revenir.

Contrat local de santé

Une convention a été conclue le 21 octobre dernier entre, d'une part, l'Association des îles du Ponant et chacune des communes qui en sont membres et d'autre part l'Agence régionale de santé. Cette convention vise à mettre en place des contrats locaux de santé et donc à améliorer l'accès aux soins pour les insulaires. Je suis heureux que cette convention ait été signée à Bréhat mais ce qui importe le plus, c'est que nous sommes rentrés dans une dynamique qui devrait profiter à la santé des Bréhatins.

Assainissement

5 secteurs sont concernés par les travaux d'assainissement que la commune veut réaliser. Nous avons toujours été à la fois actifs et prudents sur ce dossier. Les subventions qui nous avaient été annoncées et promises, n'ont été dans un premier temps que très partiellement accordées et dans un deuxième temps partiellement accordées. Financièrement, les 5 secteurs forment un tout que nous n'avons pas voulu dissocier afin d'éviter de renoncer définitivement à traiter la zone écologiquement la plus sensible : le Guerzido. Une fois de plus, nous avons constaté que des critères de subventions purement continentaux ne peuvent s'appliquer en l'état dans une île.

Contrat de territoire

Un contrat de territoire a été signé entre la commune et le Conseil départemental des Côtes d'Armor. Financièrement, cela se traduit par une dotation de 50 000 € qui sera utilisée pour les travaux d'assainissement. Thibaut Guignard, le vice-président du conseil départemental a conclu son intervention en indiquant que "l'île de Bréhat n'est pas en marge du département mais bien un des phares économique et touristique".

Plan local d'urbanisme

Conformément au calendrier prévu, les travaux se sont poursuivis par des réunions des membres de commissions municipales ainsi que des personnes extérieures au conseil municipal afin d'établir un diagnostic. Il est en effet nécessaire que les différents points de vue puissent s'exprimer. Il reste encore plusieurs étapes avant la consultation publique et la décision formelle du conseil municipal sur le sujet.

Je voudrais également profiter de cet éditorial pour évoquer deux autres sujets :

Civisme

Des progrès sont à faire en matière de civisme. Deux exemples malheureusement

Editorial suite

fréquents. Le premier : trop souvent encore, les points de collecte sont utilisés pour déposer des déchets qui devraient être portés à la déchetterie. Le second : il y a des horaires pendant lesquels les travaux bruyants, en particulier de jardinage et de bricolage, sont autorisés. En dehors, ces activités sont interdites pour respecter le calme et la tranquillité des voisins.

Notre environnement, qu'il soit physique ou sonore, mérite d'être respecté par tous et par chacun.

Festival des insulaires

Je voudrais terminer par une note plus réjouissante. Bréhat accueillera en septembre 2017 la prochaine édition du Festival des insulaires. Ce sera pour nous l'occasion de faire découvrir notre île à

des insulaires venus des autres îles du Ponant qui ne la connaissent pas encore. Nous aurons tous à cœur de participer, sous une forme ou sous une autre, à la préparation et au bon déroulement de cet événement convivial et festif.

Bonne fin d'année et joyeuses fêtes !

Patrick Huet
Maire

Contrat local de santé

Le contrat local de santé des îles bretonnes du Ponant a été signé à Bréhat le 21 octobre 2016, en présence notamment d'Olivier de Cadeville, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS Bretagne), de Denis Palluel, président de l'Association des îles du Ponant (AIP), du préfet des Côtes d'Armor Pierre Lambert, d'Emmanuelle Rasseneur référente pour les îles au Conseil régional et de nombreux élus départementaux et insulaires.

Il s'agit d'un contrat important pour tous ceux qui vivent dans les îles bretonnes tout ou partie de l'année. Toutes les îles bretonnes vont en bénéficier.

Les objectifs

Le directeur général de l'ARS Bretagne et le président de l'AIP présentent ainsi ce contrat local de santé (CLS) :

L'engagement contractuel de l'ARS Bretagne vis-à-vis du développement des îles bretonnes du Ponant s'inscrit dans sa volonté de maintenir et conforter l'accès aux soins dans les territoires insulaires. Cet engagement prend aujourd'hui la forme d'un contrat local de santé avec l'association des îles du Ponant et ses communes insulaires, dans les suites de la signature, le 10 juillet 2015, du Contrat Plan Etat Région pour le développement des îles bretonnes.

Les îles sont porteuses dans l'imaginaire collectif d'une forte image associée à une très forte attractivité pour une majorité de nos contemporains. Elles constituent pour la région Bretagne une particularité de son territoire unique à l'échelle nationale et renforcent son image de région littorale...

Sur toutes les îles ayant en commun éloignement et isolement, se pose la question de l'accessibilité des populations

insulaires aux biens et aux services et notamment ceux concernant la santé dans les mêmes conditions que sur le continent.

Le présent contrat local de santé du "22^e pays breton" constitué des îles du Ponant a pour objectif d'apporter une réponse aux difficultés d'accès aux soins tant sur les îles que sur le continent, ainsi qu'à la prévention et au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Plus généralement, il s'agit avec le CLS des îles bretonnes du Ponant de diminuer les inégalités territoriales et sociales et le risque de renoncement aux soins.

Les engagements pris par les partenaires du CLS des îles du Ponant sont ainsi d'offrir à tous les îliens bretons et aux professionnels de santé y exerçant :

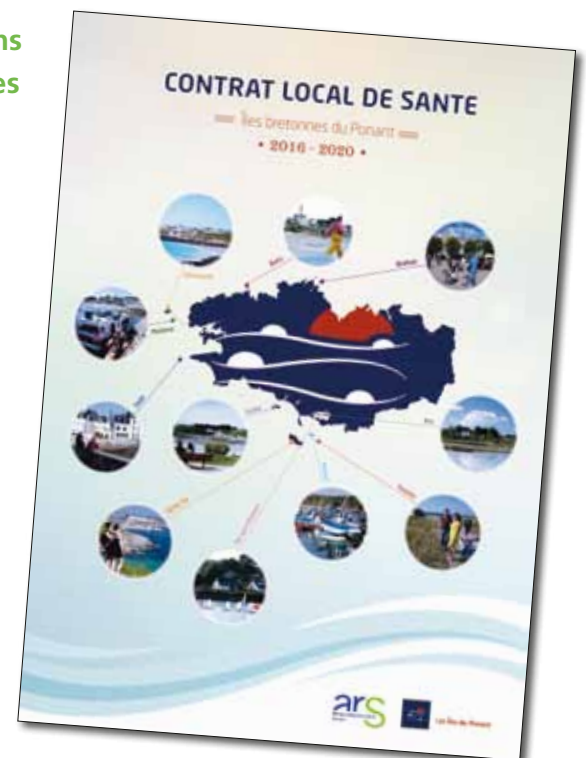
Un égal accès aux soins, à la prévention, au bien vieillir chez soi ;

Une présence sanitaire organisée jour et nuit sur toutes les îles ;

Un parcours adapté au sein des établissements de santé et médico-sociaux du

continent en lien avec une organisation des transports et de l'hébergement ; Une attractivité de l'exercice professionnel (contrat répondant notamment à la fluctuation de l'activité liée à la démographie insulaire).

Garantir la continuité des soins et l'égal accès au système de santé, voici l'engagement des partenaires du CLS et dorénavant pour les îliens l'assurance de vivre sereinement sur les îles.



Les signataires s'engagent conjointement sur les axes stratégiques suivants :

- Axe 1. Conforter et développer l'accès, la continuité, la permanence et l'organisation des soins
- Axe 2. Développer une démarche de prévention et de promotion de la santé
- Axe 3. Favoriser les soins et le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie

- Axe transversal 1 : Développer les réponses aux besoins de transports
- Axe transversal 2 : Développer le recours à l'e-santé

Le contrat socle fera l'objet d'une déclinaison par avenant pour chacune des onze îles bretonnes d'ici à juin 2017. Pour ce faire, le cahier des fiches actions proposées par les groupes experts,

permettra à chaque île de mettre en avant les objectifs opérationnels et les actions souhaitées par les acteurs du territoire. Ainsi les 56 actions ne seront pas reprises systématiquement dans les avenants au présent contrat, mais seront sélectionnées en fonction des problématiques propres à chaque île.

Le mot d'accueil des signataires par le maire de Bréhat

C'est un honneur et un plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui au nom de la population et du conseil municipal de Bréhat. Je crois que vous connaissez pratiquement tous Bréhat. Je ne vous en ferai donc pas un descriptif détaillé pour ne pas apparaître trop chauvin. Nous nous trouvons ce matin dans cette salle qui est pour nous un lieu de vie très important car souvent utilisé par les nombreuses associations bréhatines.

Bréhat est un lieu choisi régulièrement pour l'organisation de réunions notamment celles de l'Association des îles du Ponant et je me réjouis de son attractivité.

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui, la santé, me tient particulièrement à cœur et vous le savez. La commune de Bréhat, les élus et le médecin ont participé activement à la préparation de la convention entre l'Agence régionale de santé, l'Association des îles du Ponant et nos communes insulaires. Vous voudrez bien m'excuser si je vous ai paru

quelquefois insistant au cours de nos travaux et peut-être même avant.

J'ai l'habitude d'indiquer que la sécurité est l'un des piliers essentiels dont a besoin notre population pour vivre sereinement.

A Bréhat, elle se matérialise notamment par la présence permanente de pompiers et d'un médecin. Nous sommes conscients de la chance que nous avons de bénéficier de leur présence. Vous me permettez de profiter de ce moment pour les remercier publiquement de leur action quotidienne.

En matière de santé, dans nos îles, le médecin ne doit pas être obligé d'assumer seul tous les aspects des soins à la population.

Un exemple : nous avons à Bréhat une structure hospitalière qui dépend de l'hôpital de Paimpol : l'Ehpad.

J'espère que cette convention va permettre d'établir entre ces acteurs de nouvelles coopérations sous le regard bienveillant de l'ARS.

J'ai bien lu, vous vous en doutez, la convention que nous allons signer. J'en partage naturellement les objectifs. Il faudra néanmoins que nous soyons attentifs à ce que les services complémentaires - par exemple les consultations spécialisées, les soins infirmiers, les soins à la personne - que nous appelons tous de nos vœux, ne fragilisent pas économiquement les acteurs existants.

J'aurais bien des choses à vous dire concernant l'application spécifique à Bréhat des diverses dispositions de cette convention car j'aurai l'occasion de le faire lors de la conclusion de l'avenant particulier concernant Bréhat.

Je ne veux pas en effet abuser de votre patience.

Pour terminer, je veux simplement vous dire que cette convention est pour moi porteuse de progrès au profit des îles en général et de Bréhat en particulier.

Merci de votre attention.



Contrat de territoire



Le maire Patrick Huet et Thibaut Guignard, premier vice-président du conseil départemental des Côtes d'Armor ont signé le 27 octobre un contrat de territoire d'une durée de 5 ans, c'est à dire jusqu'à 2020. L'objectif est de renforcer le partenariat territorial entre le département et la commune dans les domaines économique, social et culturel.

Le département s'engage à financer à hauteur de 70 % maximum les opérations programmées. Il réserve à notre commune une enveloppe de 50 000 €.

A noter également que les commissions Aménagement du territoire et Développement durable du conseil régional avaient choisi Bréhat pour tenir des réunions décentralisées le 2 septembre 2016. La matinée a été consacrée aux sujets insulaires. Ce fut l'occasion d'évoquer le cas particulier de notre île.

Logement

Le logement est une condition essentielle du maintien sur l'île d'une population active.

Le principal bailleur social du département, Côtes d'Armor Habitat a inscrit dans sa programmation 2017 le programme de construction de 4 logements sociaux à Bréhat.

L'emplacement retenu est celui de l'actuelle gendarmerie qui sera démolie avant l'opération de construction.

Le calendrier prévisionnel de l'opération défini par Côtes d'Armor Habitat est le suivant :

- janvier 2017 : lancement de la consultation pour le choix de l'architecte
- mars 2017 : validation du programme
- juillet 2017 : dépôt du permis de construire
- après juillet 2017 : appel d'offres auprès des entreprises
- mars 2018 : début des travaux
- octobre 2018 : réception des travaux

La commune fournira à Côtes d'Armor Habitat le terrain viabilisé.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le POS (plan d'occupation des sols) de Bréhat, dont la dernière version date de 1995, deviendra caduc au 26 mars 2017. Il devra être remplacé par un PLU (plan local d'urbanisme).

Les étapes et le calendrier sont les suivants :

1 – Diagnostic : atouts et contraintes de la commune (6 mois)

Cette première phase d'élaboration du PLU s'est déroulée de mai à octobre.

3 réunions de travail ont réuni les membres des commissions urbanisme et environnement.

3 ateliers thématiques (forme urbaine et paysage ; environnement, nuisances ; activité économique, quel avenir ?) ont permis aux membres de ces commissions et à des personnes extérieures au conseil municipal d'échanger sur les problématiques de Bréhat.

Les membres du conseil municipal se réuniront prochainement afin d'échanger sur ces sujets et de donner leur avis sur ce qu'ils veulent pour Bréhat.

2 – Elaboration du PADD : projet d'aménagement et de développement durables (4 mois)

La deuxième phase, le PADD, donnera lieu à 2 réunions de travail au sein des commissions urbanisme et environnement du conseil municipal, à une réunion avec les personnes publiques associées (services de l'Etat et autres) et à une réunion publique au cours de laquelle chacun d'entre vous pourra s'exprimer.

Ce PADD sera débattu en conseil municipal début 2017.

3 – Traduction réglementaire (8 mois) :

- orientations d'aménagement et de programmation
- règlement et zonage

La troisième phase sera constituée de deux parties se déroulant parallèlement : les Orientations d'Aménagement et l'écriture du règlement. Elle donnera lieu à 6 réunions de travail

au sein des commissions urbanisme et environnement du conseil municipal, une réunion avec les services instructeurs de l'Etat, deux réunions avec les PPA (personnes publiques associées) et une réunion publique.

Ensuite, le projet sera transmis pour avis aux PPA (personnes publiques associées) et le tribunal administratif désignera un Commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera sur deux mois au printemps 2018. A la suite de cette enquête, le Conseil municipal délibérera sur ce projet de PLU.

Nous vous rappelons que, pendant toute la période d'élaboration du PLU, un registre est à votre disposition en mairie afin de recueillir vos observations et vos suggestions. Il est disponible à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture habituels.

Assainissement

Le conseil municipal a décidé l'extension de son réseau collectif d'assainissement des eaux usées à 5 secteurs : Krec'h Simon, Krec'h Tarec et Kerguereva, Gardenno, Krouezen et Guerzido. Ce projet va permettre de raccorder à la station d'épuration 134 habitations. De nouvelles canalisations seront posées sur 3,8 km.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, qui est le principal financeur en la matière, dans un premier temps n'a accordé de subventions que pour deux secteurs en se basant exactement sur les mêmes conditions que celles appliquées sur le

continent. Pourtant des engagements différents avaient été exprimés par l'agence.

Dans un second temps, après de multiples interventions écrites et orales de la commune tant directement au niveau de l'Agence que par l'intermédiaire du préfet et aussi de l'Association des îles du Ponant et de la Région, deux secteurs supplémentaires ont été retenus par l'Agence après réexamen du dossier, sans communication du niveau de subvention.

Le Guerzido, le secteur le plus sensible en matière d'environnement et de qualité

des eaux restait exclu du périmètre de subventions. Il a fallu, à nouveau, multiplier les interventions de toute nature. Par courrier reçu le 25 novembre 2016, l'Agence de l'eau a accepté, de façon dérogatoire après accord de son conseil d'administration, de subventionner les travaux de ce secteur. Au niveau global, à ce stade, le niveau de subvention est inférieur à celui escompté.

Compte tenu de ces éléments, la prochaine étape est le montage financier définitif.

Environnement

Protection des sentiers

Depuis cet été, des racks à vélos ont été installés près du moulin du Birlot et près de la croix de Modez. Ils sont en bois. Le choix de ce matériau pour ces racks à vélos proches de sites particuliers est volontaire. Il fallait qu'ils s'intègrent parfaitement à l'environnement, sans représenter une gêne visuelle.

La lande, menant au phare du Pann, est désormais interdite aux 2 roues, pour la préservation de la flore et de son substrat qui étaient malmenés et creusés

depuis tellement d'années. Il fallait les protéger.

C'est désormais chose faite avec l'installation de racks à vélos, en bois également, situé sur un terrain proche des toilettes, et mis à disposition par l'Université de Paris. De plus, une barrière, avec panneaux explicatifs, est là pour interdire le passage des vélos.

Sur le secteur du Guerzido, un terrain, en haut de la côte menant à la plage



a été prêtée à la commune pour qu'elle y installe un emplacement pour les vélos. La descente vers la plage, vu son inclinaison, est dangereuse et devait être interdite.

L'objectif supplémentaire est de privilégier les piétons sur les sentiers, en n'y permettant pas la circulation des 2 roues.

Un autre emplacement sera organisé pour accueillir les cyclistes, il s'agit de la zone du Rosédo.

Les alentours du Bourg seront également pourvus de racks à vélos, en acier, de ligne moderne : en face de l'ancien patronage, en haut de la côte du Bourg (Jardin de la Liberté), près de l'église, et du côté nord de la place du Bourg.

Le festival Les insulaires 2016 à l'île d'Aix

La 5^e édition du festival des Insulaires s'est déroulée à l'île d'Aix, les 23, 24, 25 septembre 2016. C'est donc après Yeu, Belle-Île, Ouessant, Hoëdic/Molène, la plus méridionale des îles du Ponant qui a accueilli les 14 autres îles de l'association.

Ces 15 îles (Aix, Arz, Belle-Île, Batz, Bréhat, les Glénan, Chausey, Groix, Houat, Hoëdic, Ile aux Moines, Molène, Ouessant, Sein, Yeu), habitées en permanence, se sont réunies en association, en 1971, afin de conserver une vie insulaire active.

L'île d'Aix, longue de 3 km et large de 700 m, est un lieu de destination très prisé du littoral charentais. 451 habitants (au dernier recensement en 2013) y vivent à l'année.

L'île est classée sur la liste des sites naturels remarquables. Comme sur toutes les autres îles, les habitants ont à cœur de préserver un environnement fragile.

Le tourisme, l'ostréiculture sont les principales activités de l'île.

Son passé historique du 11^e siècle jusqu'à la moitié du 20^e siècle a été militaire. Les forts de la Rade (aujourd'hui village de vacances), Liédot (sa cour intérieure accueille des spectacles l'été), Boyard (célèbre pour son émission télévisée) en sont les témoins. Le personnage le plus célèbre qui y a séjourné quelques jours est Napoléon 1^{er}. Il a son musée, très visité, et son buste, à l'entrée de l'île. Il y a aussi un musée africain pour l'histoire, et le musée de la nacre, pour l'art, spécialité aixoise forte de 60 ans d'expérience en la matière.

Une partie des participants devant le stand de Bréhat



Chaque île participante disposait d'une grande tente, genre barnum et faisait découvrir son « île » en mettant en avant ses habitants, leurs activités, à travers des photos, des livres, des produits locaux. C'est cela le village des îles et la découverte pour les nombreux visiteurs de

chacune d'entre elles. On se retrouve aussi d'une année sur l'autre entre îliens et l'on échange sur les questions communes à chacune des îles. Les débats cette année ont eu pour thèmes : entreprendre dans les îles, les milieux terrestres et maritimes insulaires, préparer l'avenir de nos îles.

Le marché des producteurs est le lieu de rencontres avec les spécialités de bouche et celles des réalisations des artisans qui

vivent et travaillent à l'année sur leurs îles.

On n'oublie pas de faire la fête, avec les nombreuses fanfares venues pour animer les rues et le village des îles.

Beaucoup de concerts sont organisés avec des groupes divers. Les chorales de Groix et d'Arz étaient également présentes.

L'un des rendez-vous incontournables du festival est la course à la godille : côté masculin, le titre détenu depuis 3 années par un Molénaise, a été remporté par un Bréhatin : Jean-Jacques Prigent. A l'inverse, côté féminin, le titre qui avait été remporté par Bréhat l'an dernier a été gagné cette année par Molène.

La question des déchets que génère cette manifestation a été étudiée avec soin : le mot d'ordre est « zéro déchets ». *Je trie, tu tries, île trie* : chaque visiteur est invité à rapporter ses déchets. Sur l'île, des poubelles supplémentaires ont été mises en place. Des cendriers de plage pour éviter de retrouver ici et là les restes de cigarettes, des gobelets recyclables consignés (1€), sont les initiatives prises par la commune.

Le dimanche, dernier jour des festivités, le traditionnel repas, préparé par les bénévoles, a réuni tous les participants. Au menu cette année : farci poitevin, saucisse et mogettes, croustillant aux pommes (du boulanger de l'île).

Jean-Jacques Prigent et Antoine Tartault lors de la course à la godille.



Le festival Les insulaires 2017 à Bréhat

L'année prochaine, les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 se tiendra à Bréhat la 6^e édition du festival Les insulaires. Les festivaliers viendront nombreux chez nous pour cet événement. Dès à présent, tous les hébergements vont être réservés pour eux et aucune réservation ne devrait se faire en direct. L'objectif est de trouver le maximum de logements pour accueillir tous les îliens. Des courriers ont été envoyés aux personnes répertoriées à l'Office de tourisme, d'autres seront déposés dans les boîtes aux lettres. La mobilisation en matière d'hébergement est primordiale.



Le bouche à oreille va également nous aider dans notre démarche.

Lors d'une première réunion, le 30 juin dernier, les personnes présentes avaient montré un réel intérêt pour que Bréhat accueille cet événement et pour y participer. Fin août le conseil municipal a voté en ce sens.

Une réunion de présentation de l'événement, s'est tenue le samedi 19 novembre à la salle polyvalente, sous l'égide de l'association organisatrice, l'AFIP (Association du festival des îles du Ponant). L'ensemble du bureau de l'association s'était déplacé pour cette présentation : Sylvie Groc (1^{ère} adjointe d'Yeu) présidente, Daniel Masson (maire de Molène) vice-président, Alain Burnet (maire d'Aix) secrétaire, Emilie Moisdon (1^{ère} adjointe à Hoëdic) secrétaire adjointe, Thierry Rolland (conseiller municipal à Ouessant) trésorier et Jean-Benoît Beven (coordination générale).

Devant une centaine de personnes, la séance a débuté par une présentation de chacun des membres de l'association, suivie d'une projection de l'édition de cette année, avec les moments forts de ces 3 jours de fête.

Chacun des membres de l'association, pour avoir vécu l'organisation d'un tel événement, a donné son ressenti. Ce qui ressort de ces réflexions, c'est

que le festival contribue à resserrer les liens entre îliens. C'est aussi l'occasion d'échanger sur des problèmes communs, de bénéficier des expériences de chaque île amie, de faire des rencontres et de garder des contacts entre îliens et aussi de faire découvrir son île aux visiteurs du continent dans un esprit d'ouverture.

Pour la préparation du festival, plusieurs ateliers ou groupes de réflexion comme la logistique (matériel), les animations, la restauration/buvette, les conférences/débats, les compétitions sportives (course à la godille, pétanque), l'hébergement, ont été présentés à l'assistance. Dès la fin de la réunion, les personnes intéressées pour participer à un ou plusieurs groupes de réflexion, ont pu s'inscrire sur les feuillets correspondants, mis à leur disposition à l'entrée de la salle. Ces groupes se réuniront à leur guise, pour faire des propositions, désigneront un référent. Les référents de tous les ateliers se rencontreront en présence du coordinateur Jean Benoît à intervalles réguliers. Les propositions seront étudiées avec soin par le bureau de l'A.F.I.P pour savoir si elles sont réalisables.

Plus tard, il s'agira de trouver suffisamment de bénévoles pour ces 3 jours. L'affluence à cette réunion a montré le vif intérêt de l'assistance à contribuer à la réussite de cette grande rencontre entre îliens.

Convention entre l'AIP et le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer

Dans le cadre du programme TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte), l'Association des îles du Ponant et le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer ont signé le 6 décembre 2016 au ministère à Paris, une convention d'appui financier pour des projets qui visent notamment à :

- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace publics, Bréhat en bénéficiera pour l'éclairage public.
- Diminuer les gaz à effet de serre et les pollutions liées au transport, Bréhat l'utilisera pour le renouvellement du véhicule de transport de la commune par un véhicule électrique
- Développer la gestion durable des déchets
Bréhat est concernée pour le tri sélectif qui sera mis en place progressivement

De gauche à droite : Les maires de Houat, Ile aux Moines, Bréhat et la ministre Madame Ségolène Royal.



Les oiseaux de l'archipel bréhatin

Bécasseau variable



Depuis son numéro 45 (février 2007), Bréhat Infos publie régulièrement une photo d'oiseaux réalisée par Jacques Potier. Nous rappelons aux amateurs d'oiseaux et/ou de belles images qu'ils peuvent consulter sur le site de la commune (<http://www.iledebrehat.fr/>) deux diaporamas.

Numéros utiles

SAMU 15
POMPIERS 18
POLICE 17

APPEL URGENCE EUROPÉEN
(met automatiquement en œuvre
les n° ci-dessus) 112

CENTRE ANTI-POISONS
RENNES 02 99 59 22 22

Mairie 02 96 20 00 36
Télécopie : 02 96 20 01 92

Médecin Bréhat 02 96 20 09 51

Gendarmerie
Paimpol 02 96 20 80 17

Petit train
routier 06 86 77 85 46

Information

Site Internet de la commune



La commune dispose d'un site internet. Destiné à l'information des habitants et résidents, il est constamment mis à jour. Son adresse : <http://www.iledebrehat.fr/>.

Outre de multiples informations pratiques, vous y trouverez, dans leur intégralité, les procès-verbaux des séances de conseil municipal dès leur approbation. Et bien sûr, les derniers numéros de Bréhat Infos.

Si vous souhaitez être averti régulièrement par courriel des derniers articles publiés sur le site et, bien entendu, de la disponibilité de la version électronique de Bréhat Infos, inscrivez-vous directement sur le site.

Diffusion de Bréhat Infos

Si vous habitez en dehors de Bréhat et souhaitez recevoir Bréhat Infos à domicile, déposez ou envoyez des enveloppes, de format A4 (21 x 29,7 cm), timbrées à votre adresse à la mairie. L'affranchissement actuel est de 2,80 euros pour le poids maximum (lettre verte). Bréhat Infos paraît trois à quatre fois par an.

Voir aussi la rubrique Site internet de la commune.

Etat-civil

Seuls les actes inscrits dans les registres d'état-civil de la commune et les notifications de naissance hors commune sont répertoriés dans cette rubrique.

Mariages

Paul-Antoine CHOQUET et Marion, Martine, Isabelle PARTHENAY

.....20 août 2016

Ronan AFFRE de SAINT ROMÉ et Éléonore, Marie, Colette, Jeanine LE GUENNEC

.....29 octobre 2016

Décès

Yann, Michel LE TROADEC 10 mars 2016

Yann LE TROADEC a été conseiller municipal de Bréhat de 1989 à 1995 sous le mandat de maire de Joseph LE PACHE.

Yvette, Louise MAXIMILIEN, épouse VIDEMENT..... 19 juin 2016

Jean-Louis LE PICARD..... 15 juillet 2016

Jean-Paul, Yves, Marcel ALLAINGUILLAUME..... 14 août 2016

Denise, Marcelle, Germaine MERCERAN 16 août 2016

Nicole, Marie CASTAN, épouse MOREUX..... 23 septembre 2016

Nicole MOREUX était la veuve de Michel MOREUX, maire de Bréhat de 1977 à 1983.

Directeur de la publication : Patrick Huet, maire - iledebrehat@mairie-brehat.fr / Coordonnateur : Jean-Luc LE PACHE, adjoint
jean.luc.le.pache@gmail.com / Réalisation : Groupe RoudennGrafik - Plérin - Tél. 02 96 58 02 03